

Un échange fructueux

Le 25 novembre a eu lieu à Treyvaux une journée de rencontre entre trois directrices et une assistante de recherche de la *Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs* et le groupe Chercheurs d'histoire

En introduction, Nelly Schenker, militante² Quart Monde, a rappelé l'enjeu : « Je voudrais en savoir plus sur ce que les chercheurs font de notre histoire, car elle se poursuit aujourd'hui de la même façon que depuis toujours. Oui, je trouve important que cela devienne connu, mais pas sans nous qui vivons encore, et pas seulement à travers des documents que les tuteurs ont écrits sur nous sans nous connaître. » Les historiennes ont alors expliqué en détail comment elles travaillaient, à partir de documents, d'articles de presse, d'interviews de personnes concernées par les mesures de coercition (jusqu'en 1981).

Le travail de Christel Gumy et de son groupe de recherche est d'analyser l'arsenal des lois de l'époque, les processus qui les ont légitimées au cours du temps et les éventuelles contestations. Dans ces lois, elle a rendu visible le poids des normes et de la stigmatisation et le glissement vers une médicalisation et la psychiatrisation. Il s'agit de comprendre les logiques politiques et sociales qui permettent de priver de liberté des personnes alors qu'elles n'ont commis aucun délit. « Certaines logiques n'ont pas disparu. Bien sûr, au niveau légal c'est moins complètement arbitraire qu'avant. Mais encore aujourd'hui de telles logiques peuvent avoir lieu, par exemple, quand une personne est désignée comme alcoolique, celle-ci ne va pas être du tout prise en considération et identifiée de la même manière si elle est pauvre que si elle n'est pas pauvre. »

Le groupe de Nadja Ramsauer travaille sur les processus décisionnels au sein de l'administration. Il analyse des dossiers de personnes internées afin de démontrer comment les autorités ont fonctionné, comment elles ont agi et quelles ont été leurs responsabilités. Il relève entre autres que les responsabilités n'étaient pas claires, réparties entre plusieurs instances, que la décision pour ou contre l'internement pouvait dépendre d'un concours de circonstances, que les autorités n'auditionnaient pas les personnes internées et qu'elles les dévalorisaient de manière systématique. Une participante constate : « En consultant différents

dossiers dans différents lieux, vous voyez que partout, on a écrit la même chose sur nous. Ça c'est très important ! »



Quant à Ruth Ammann avec son équipe, elle analyse les 60 entretiens qui ont été faits par une autre équipe de la CIE. Le groupe Chercheurs d'histoire lui a posé la question: « comment la stigmatisation se répercute-t-elle dans les générations, et comment les personnes développent-elles ou non des résistances ? » Ruth Ammann a soulevé la pression sociale qui pèse sur les mères mais aussi leur résistance face à la fois au poids des reproches qu'elles entendent de leur(s) enfant(s) et à ceux faits à leur rencontre par les autorités.

Le dialogue a permis aux personnes du groupe d'avoir un recul sur leurs gestes de résistance, comme cette maman qui a dit : « Ils ont mis mes enfants dans un foyer, même si je ne voulais pas. Ils m'ont dit : si vous ne voulez pas mettre les garçons, on met aussi les filles. C'était une menace. J'ai dit : et bien prenez les garçons, moi je garde les filles. Ça m'a fait très mal, j'en ai pleuré. Mais je ne les ai pas abandonnés, tous les soirs je téléphonais. Quand ils sont sortis, ils m'ont dit : merci maman tu ne m'as pas abandonné ! »

Caroline Petitat,
Véronique Martrou
Marie-Rose Blunsch